

Le coût de la sécurité sociale

OLIVIER FERRARI
Coninco Groupe

Les exigences en terme de couverture des assurances sociales peuvent conduire ces dernières, à long terme, dans une impasse. Notre futur ne pourrait être que la conséquence d'un présent décomposé.

Il est difficile pour tout un chacun d'évaluer son besoin propre, sa capacité à se prémunir individuellement sur les coups du sort de la vie, sa volonté de porter la charge de ce besoin sur la collectivité et sur sa capacité à contribuer à ce bien être général que tout un chacun est en droit de mériter. La famille décomposée n'assure plus la transmission de l'encadrement des aînés. La société recule les jeunes tant dans le

non-encadrement de l'éducation par l'école que par le rejet tacite de cette responsabilité reportée sur la société par les parents.

Le tout conduit à devoir construire une pyramide de prestations sociales dont une partie de la collectivité ne veut plus assumer le coût et dont l'évolution de notre société en fait exploser la charge financière collective. Cette pyramide d'assurances sociales est construite sur le concept des trois piliers, soit: l'AVS, l'AI, les prestations complémentaires, la prévoyance professionnelle, l'assurance maladie, l'assurance accident, l'assurance chômage, les allocations pour perte de gains et les allocations familiales.

Les revendications sont, d'une part, de garantir collectivement tous les besoins financiers de l'individu par un système de finance-

ment par arrosage, d'autre part que chacun soit responsable. Et enfin que seuls les «riches» doivent payer. Le compte global des assurances sociales 2001 fait ressortir que près de 7,3 millions d'assurés sont enregistrés. Les recettes sont de l'ordre de 126 milliards de francs pour des dépenses de 106 milliards. De fait, il en ressort une «épargne» de 20 milliards. A y regarder de plus près, on peut constater que cette «épargne» découle du système de capitalisation de la prévoyance professionnelle, pour 17 milliards de francs en 2001, la seule assurance non subventionnée.

N'en déplaise aux contradicteurs du bon financement de notre sécurité sociale, si on exclut la prévoyance professionnelle, la fortune disponible en 2001 pour garantir des prestations était de 49 milliards de francs, soit 70%

des dépenses d'une année (hors prévoyance professionnelle également). Pour l'anecdote, chaque augmentation de 1% des prestations hors PP représente un coût de 700 millions de francs immédiat et de quelques milliards sur les générations futures, si ce coût n'est pas financé (principe de la capitalisation de la prévoyance professionnelle). Les pouvoirs publics «subventionnent» nos assurances sociales à raison de 18 milliards de francs en 2001. Les dépenses des collectivités publiques étaient de 130 milliards en 2001, avec un «bénéfice» de 900 millions, pour des dettes de 234 milliards par rapport à 2001). Alors, à chacun sa revendication personnelle, sa responsabilité sociale, son désintéret du futur et sa consommation au présent. A bon entendeur... et bon vote. □